

Les chiffres de cet index renvoient à la pagination du bas des pages du texte.

TERRES FÉDÉRALES—Suite.

Relaxé sur cautionnement.....	884
Réputé condamné s'il n'est pas réclamé.....	884
Confiscation et vente, ou amende.....	885
Saisie sur affidavit.....	883
Bois et terres à bois.....	877
Bois pour les colons—lots réservés.....	877
Attributions des lots à bois.....	877
Prix et concessions gratuites.....	877
Défense de vendre le bois.....	878
Punitio[n] pour contravention.....	878
Coupe[s] de bois.....	878
Division des districts à bois et règlements.....	878
Vente des baux de.....	878
S'il y a concurrence.....	879
Bail—Durée et renouvellement du.....	879
Forme du bail et droits du locataire.....	879
Conditions du bail.....	879
Droits sur les bois abattus.....	881
Recouvrement des, si le bois est exporté.....	882
Des billets peuvent être acceptés.....	882
Erreur dans l'arpentage.....	880
Redevances—Privilège de la Couronne pour les.....	881
Saisie et vente du bois pour les.....	881
Réserve quant aux minéraux.....	880
Résiliation de bail pour infraction des conditions.....	881
Bureau d'examineurs—Composition et réunions.....	889
Serment d'office, quorum et secrétaire.....	890
Allocation aux membres du bureau.....	896
Commission aux arpenteurs fédéraux....	
Cautionnement et serment d'office.....	893
Enregistrement des commissions.....	894
Et aux arpenteurs provinciaux.....	891
Conditions à remplir.....	891
Réciprocité d'admission.....	892
Arpenteurs des autres possessions britanniques.....	892
Gradués du Collège militaire Royal, etc.....	892
Examen des aspirants et des clercs d'arpenteurs.....	890, 892
Avis à donner par les aspirants.....	890, 892
Conditions à remplir.....	890
Examen sur des matières spéciales.....	894
Honoraires à payer.....	895
Ingénieurs topographes fédéraux.....	895
Matières des examens des arpenteurs....	
Suspension ou révocation des commissions.....	896
Bureau des Terres fédérales.....	856
Certificat d'inscription donne droit de poursuivre.....	889

TERRES FÉDÉRALES—Suite.

Certificats pour terres.....	877
Cessions—Engistrement des.....	876
Droit du représentant légal.....	876
Chasseurs, seront assermentés.....	897
Clercs d'arpenteurs—Examen des.....	890
Conditions à remplir.....	890
Brevet par écrit et serment.....	890
Modification du brevet si le clerc est majeur.....	891
Honoraires à payer.....	896
Transfert d'un clerc.....	891
Achèvement du cours sous un autre arpenteur.....	891
Envoi du brevet au secrétaire.....	891
Colon refusant de déguerpir après déchéance.....	876
Prise de possession du terrain.....	876
Commissaire des terres fédérales.....	856
Compagnie de la Baie d'Hudson—Terres réservées pour la.....	860
Coupe[s] de bois, ne comprendront pas les terres de la Cie.....	861
Un vingtième du revenu payable à la.....	861
Sections et parties de sections dans chaque township.....	861
Dans les townships fractionnaires.....	861
Sera saisie des terres par ou sans lettres patentes.....	861
Terres dépouillées de bois.....	861
Terres occupées, comment remplacées.....	861
Conseil des Terres Fédérales.....	856
Contrôle des terres fédérales par le ministère de l'Intérieur.....	856
Copies attestées de documents feront foi.....	888
Copies lithographiées.....	888
Définitions—	
“Agent” ou “officier”.....	855
“Agent des bois de la Couronne”.....	855
“Agent local”.....	855
“Arpenteur fédéral”.....	855
“Arpenteur général”.....	855
“Article”.....	855
“Bureau des terres”.....	855
“Droit de préemption”.....	856
“Inscription de préemption”.....	855
“Ministre”.....	855
“Paragraphe”.....	855
“Terres fédérales”.....	855
Ecole[s]—Terres réservées pour les.....	862
Administration.....	862
Vente aux enchères.....	862
Termes de paiement.....	862
Placement des produits.....	862
Emplacements de ville, etc—Réserves pour.....	864